|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | **JUST.A.5** |
| Numéro de poste Sysper: | 110997 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Despina VASSILIADOU  1er trimestre 2026  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 27-10-2025 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

Une unité dynamique de 17 personnes très motivées, qui gère un ensemble de dossiers captivants en matière pénale et en matière de droits procéduraux pénaux. L'ambiance de travail est conviviale et collaborative. Le poste offre des possibilités de développement de compétences et d'expertise.

L'unité de droit pénal procédural a pour mission de faciliter et de renforcer la coopération judiciaire en matière pénale dans l'Union européenne et de contribuer ainsi à la création d'un espace commun de liberté, de sécurité et de justice. Les principales questions traitées par l'unité sont les suivantes:

* adoption de règles minimales en matière de droit procédural pénal, telles que les droits des victimes, des suspects et des personnes poursuivies;
* les instruments de reconnaissance mutuelle en matière pénale, tels que le mandat d’arrêt européen, la transmission de procédures pénales, la décision d’enquête européenne ou le règlement sur les preuves électroniques;
* aspects internationaux du droit pénal procédural, y compris les accords conclus au niveau de l'UE avec des pays tiers et les conventions multilatérales.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Contribuer à la coordination, à la définition et à la mise en œuvre des politiques de l’Union dans le domaine de la coopération judiciaire en matière pénale et des droits procéduraux en matière pénale, en particulier pour la décision d’enquête européenne, les preuves électroniques, la transmission des procédures et dans le domaine des droits des victimes.

L'expert national fera partie d'une équipe chargée de l'élaboration des politiques, de la législation et de leur mise en œuvre.

Les tâches spécifiques peuvent comprendre:

* le contrôle de l’application correcte des instruments européens dans la législation des États membres, en particulier la décision d’enquête européenne et les droits des victimes;
* l’élaboration des projets de rapports d’évaluation de la Commission requis par ces instruments et si nécessaire assurer le suivi des procédures d’infraction;
* la préparation et la participation aux réunions d’experts;
* la rédaction de propositions législatives, la préparation de documents consultatifs, la participation aux réunions des groupes interservices et l’évaluation de l’impact ex ante des propositions; participer à la négociation de ces propositions;
* la participation à des réunions de travail et conférences européennes et internationales sur les instruments;
* la réponse aux consultations interservices ;
* la préparation de briefings pour des réunions avec le Conseil et le Parlement européen ou pour d’autres réunions bilatérales ou multilatérales;
* la préparation des réponses de la Commission aux questions parlementaires écrites ou orales et aux lettres des citoyens;
* la rédaction de contributions aux arrêts préjudiciels de la Cour de justice de l’Union européenne (CJUE).

L'expert national travaillera sous la supervision d'un fonctionnaire de la Commission.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Nous recherchons un candidat dynamique, ayant l’esprit d'équipe, avec une excellente formation juridique. Une expérience en tant que praticien du droit serait un atout. Une connaissance du droit pénal procédural est fortement recommandée.

Le candidat doit être bien organisé, avoir un fort sens de l'initiative et une mentalité de résolution de problèmes.

Le candidat retenu doit être capable de gérer des délais serrés et les priorités. La DG Justice et consommateurs a une culture axée sur les résultats.

Le travail exige des aptitudes conceptuelles et analytiques, avec d'excellentes compétences de représentation et de communication. Une bonne rédaction en anglais est nécessaire et la capacité de comprendre le français serait un atout.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)